

Ecole St Guillaume

27 Rue de l'Eglise 22400 SAINT ALBAN tel: 02 96 32 90 91
eco22.st-guillaume.st-alban@ecbretagne.org

INFORMATIONS / REGLEMENT DE L'ECOLE

1/ Horaires et présences Matin: 8h45-12h Après midi: 13h30-16h30

- * Toute absence à partir de la Grande Section doit être signalée **avant 8h45** (*message sur répondeur possible*).
- * Les enfants de TPS et PS peuvent bénéficier d'un aménagement du temps scolaire.
- * **Les enfants malades** (surtout maladies contagieuses) **doivent rester à la maison** et, pour la GS au CM2, présenter à leur retour, un document écrit justifiant l'absence (certificat médical obligatoire pour plus de 2 jours d'absence). Avertir l'école **ET** la cantine de l'absence des enfants.

2/ Informations aux enseignantes

- * Merci d'appeler de préférence à ces heures: 8h15-8h45 10h30-10h50 13h15-13h30 16h50-17h30
Vous pouvez laisser un message sur répondeur et l'on vous rappellera si nécessaire.
- * **Pour des raisons de sécurité**, les maîtresses chargées de la surveillance au portail ne **peuvent discuter des élèves avec leurs parents**. Si vous avez besoin de les rencontrer, merci de **prendre rendez vous**. (le cahier de correspondance est là pour ça).
- * La directrice est en **décharge les Vendredis**. Elle peut vous rencontrer sur rendez vous.

3/ Accueil et départ des élèves

Le matin l'accueil des élèves se fait - de **8h30 à 8h45** sur la cour (de la GS au CM)
- de **8h30 à 8h55** dans la classe (pour les TPS-PS-MS)

Le midi, le départ se fait de **12h à 12h10** au portail.

Le soir, le départ se fait de **16h30 à 16h45** (temps pendant lequel vous êtes invités à venir chercher vos enfants sur la cour). Pendant cette période, les enfants doivent attendre dans la première moitié de la cour (jardin et bac à sable interdits).

- * **Avant 8h30, les enfants doivent être conduits à la garderie municipale** où nous les récupérons.
- * **Après 16h45, les enfants sont conduits à la cantine** pour un goûter puis ils se rendent à la garderie.
- * L'inscription à la cantine et à la garderie se fait en Mairie (documents transmis par l'école à la rentrée de septembre)
- * Il est impératif de prévenir l'enseignante et l'enfant(!), si celui ci mange à la cantine ou reste à la garderie, car nous donnons les effectifs chaque matin.
- * Aux heures de sortie des enfants, **seules les enseignantes ont le droit d'ouvrir le portail** (sauf déluge auquel cas les parents peuvent attendre sous le préau).
- * Attention! Si vous devez entrer ou sortir, **pensez à replacer le crochet de sécurité**.
- * Merci de **libérer les places** de stationnement au plus vite car elles sont limitées.
- * Pour des raisons pédagogiques évidentes, nous vous invitons à **ne pas fumer aux abords de l'école**.

4/ Vêtements et objets personnels

- * Une tenue correcte est exigée.
- * Pensez à récupérer les **vêtements et sacs de piscine sous le préau** et y **inscrire le nom de l'enfant**.
- * L'école ne **pourra en aucun cas être tenue responsable** de la détérioration ou de l'échange de tout objet ou jeu personnel.
- * Les ballons amenés doivent être mous.
- * Les sucettes et chewing-gums sont interdits à l'école. (*ainsi que les Carambars en maternelle*)
- * Chaque élève devra apporter **une boîte de mouchoirs en papier** (mise à disposition de tous dans sa classe).
- * Pour la cantine, les enfants de CP à CM2 devront se munir **d'une serviette en tissus (avec leur nom** marqués) qui rentrera à la maison chaque vendredi. **Ne pas oublier la serviette propre le lundi!**
- * Sieste des petits: Les élèves de TPS-PS-MS amèneront leur **sac de couchage** pour la sieste, celui ci rentrera régulièrement à la maison pour être lavé.

5/ Médicaments

- * Sauf cas particuliers (en accord avec la directrice), **les enseignantes ne sont pas autorisées à faire prendre leurs médicaments aux enfants**. Merci de prendre vos dispositions avec le médecin.

6/ Règlement des frais scolaires

* Pour chaque contribution demandée, merci de bien vouloir mettre votre règlement **dans une enveloppe (même usagée!)** avec **le nom** de l'enfant et **le motif** du règlement.

* Cette enveloppe pourra être remise de préférence à l'enseignante, voire à la directrice. (attention, les heures de surveillance d'entrées/sorties des élèves au portail ne sont pas propices aux échanges d'argent)

* En cas de doute sur l'ordre des chèques (APEL ? OGEC ?) vous pouvez inscrire « Ecole St Guillaume ». Nous répartirons en fonction.

7/ Règlement intérieur

* Un comportement et un vocabulaire courtois sont attendus de chaque élève.

* Chaque classe possède son propre règlement, ainsi que la cantine municipale. Merci d'en prendre note.

* En cas de problème de comportement, la directrice pourra imposer une sanction réfléchie avec l'équipe enseignante (punition, réparation ou remplacement d'un objet abîmé). Une exclusion temporaire (voire définitive) pourra être envisagée en cas de méfait grave.

8/ Calendrier

* **Pour le bien des élèves de la classe et le respect des enseignantes**, merci de respecter ce calendrier pour le départ en vacances de vos enfants. (particulièrement pour les enfants de GS au CM2)

* En cas d'absence d'un enfant (hors maladie):

- la maîtresse de l'enfant sera informée directement et une **information écrite** sera adressée sur papier libre à la Directrice.

- **les parents se chargeront de faire rattraper son retard à leur enfant**. L'enseignante pourra informer la famille du contenu des cours manqués mais ne **préparera en avance ni ne corrigera le travail de l'enfant**. (en accord avec l'Inspection Académique).

- pour une absence **d'une semaine ou plus** : une demande d'absence devra être adressée à l'Inspection (Lamballe) Le formulaire devra être demandé au Chef d'établissement qui transmettra).